

AGENTS OTOTOXIQUES

# **BRUIT ET AGENTS OTOTOXIQUES**

La surdité en milieu de travail est souvent assimilée à une exposition au bruit. Or ce risque peut être majoré lorsqu'il y a exposition conjointe avec certains produits chimiques dits «ototoxiques», tels que les solvants et autres. Une oreille fragilisée par des agents ototoxiques peut se révéler plus vulnérable à une exposition au bruit et souffrir d'une augmentation de la surdité, par rapport à une oreille exposée uniquement à une agression sonore.

## DÉFINITION

Est dite ototoxique une substance ou un médicament qui, à partir d'une certaine dose, combinée à des nuisances sonores, est en capacité de devenir toxique pour l'audition. Ces deux expositions simultanées lèsent l'oreille interne (atteinte cochléaire et vestibulaire) ou le nerf auditif entraînant une hyperacousie, des acouphènes, des vertiges ou une surdité de perception.

# LA LÉGISLATION

Pas de reconnaissance de l'ototoxicité des produits ; une surdité professionnelle sera reconnue au tableau des maladies professionnelles en n°42 du régime de la sécurité sociale uniquement s'il a été avéré que le salarié a été exposé à du bruit.

## QUELS SONT LES AGENTS OTOTOXIQUES?

### 1. Les solvants aromatiques :

Ce sont les plus utilisés. On les retrouve dans les peintures, vernis, encres, dégraissants, dans la fabrication de certaines résines...

### Exemples: Toluène, Styrène, Xylène, Éthylbenzène

Ils sont toxiques pour les cellules ciliées externes au niveau de la cochlée. Des études réalisées sur le modèle animal et sur l'homme dans le cadre d'enquêtes épidémiologiques ont démontré le risque de potentialisation des effets du bruit par les solvants aromatiques.





#### 3. Les métaux et métaux lourds :

Plomb, mercure, cadmium, étain et ses composés organiques (triméthyl, étain...)

#### 4. Les gaz asphyxiants:

- Monoxyde de carbone (utilisé lors des activités de métallurgie et dans l'industrie chimique)
- · Acide cyanhydrique (présent dans l'industrie chimique)

Suite à l'exposition à ces produits, des études ont démontré qu'une exposition sonore non traumatisante le devenait en présence d'acide cyanhydrique ou de monoxyde de carbone.

Il n'existe pas de traitement curatif de l'ototoxicité. Le seul moyen d'en éviter les effets est la prévention (protections auditives, casques...).

## **MIXIES FRANCE**

MiXie France est un outil simple et facile à utiliser qui permet, à partir de données de mesure, d'évaluer le potentiel additif ou non des substances chimiques et de situer les niveaux d'exposition cumulés par rapport aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

Ex d'alerte sur ce site pour le Toluène : Le mélange contient au moins une substance associée à la classe «atteinte au système auditif». Cette substance peut endommager l'oreille interne et la rendre plus vulnérable à l'exposition au bruit : Une attention particulière sera portée pour limiter l'exposition des salariés aux nuisances sonores.

### **ATTENTION AUX MÉDICAMENTS!**

Plus de 200 médicaments distribués sur ordonnance ou en vente libre sont des agents ototoxiques.

Parmi les plus connus:

- L'aspirine
- · La quinine
- Les diurétiques
- Certains antibiotiques, anticancéreux et anesthésiques



Votre médecin du travail peut vous conseiller, contactez-le!



L'**AIST 84**,

des experts en prévention et santé au travail à votre service



Médecin du travail



Conseiller.e en prévention



Assistant.e social.e en santé au travail



Ergonome



Toxicologue



Assistant.e médical.e



Infirmier.e en santé au travail



Psychologue

Pour toute question, contactez votre médecin du travail

04 32 40 52 60 CONTACT@AIST84.FR WWW.AIST84.FR

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



